

A Metz, le 07 Juillet 2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MODIFICATIVE 2026 CONVOCATION

Madame, Monsieur,
L'Assemblée générale modificative des statuts et du règlement intérieur du Comité Départemental d'Équitation de la Moselle se tiendra le :

Vendredi, 24 juillet 2026 • De 18h à 19h

Lien de l'appel vidéo : <https://meet.google.com/qpa-pfkq-vhw>

Les membres actifs au 31 août 2025 du Comité Départemental d'Équitation de la Moselle et à jour de leur cotisation 3 semaines avant l'envoi de la convocation pourront voter **du 13 juillet 2026 au 23 juillet 2026**. Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article XXI des statuts CDE).

ORDRE DU JOUR :

Point unique – Approbation des statuts et du règlement intérieur du Comité Départemental d'Équitation de la Moselle. Les documents faisant l'objet du vote sont consultables en pièce jointe du présent courriel. Les statuts et règlement intérieur du CDE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlements).

Les documents de vote vous seront envoyés par la poste et devront être retournés avant le 22 juillet 2026 à l'adresse du Comité Départemental d'Équitation de la Moselle (57).

Comité Départemental d'Équitation de la Moselle (57)
22 rue du Saulnois 57070 METZ

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au 30 juillet 2026.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième assemblée réunie sans condition de quorum le 31 juillet 2026 à 18h00 à l'adresse suivante:

Vendredi, 31 juillet • De 18h à 19h

Lien de l'appel vidéo : <https://meet.google.com/yvf-szms-oze>

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Nicolas RENDA
Président du CDE de la MOSELLE

